

GAROFO

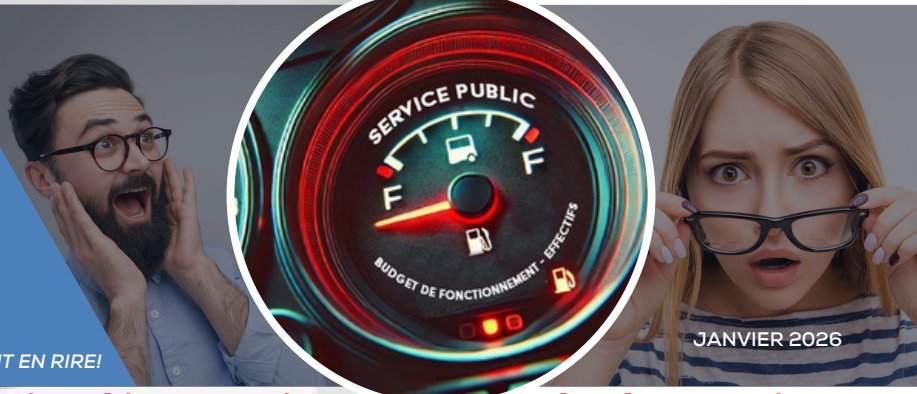
QUAND LA RÉALITÉ SE
RAPPROCHE DE LA
CARICATURE...AUTANT EN RIRE!



REVUE D'ACTU REVISITÉE
ET (LÉGÈREMENT)
DÉFORMÉE DU PREMIER
SEMESTRE 2026



LA REVUE
SATIRIQUE DE LA
SYNDIC'ATTITUDE:
RIEN N'EST VRAI ...
SAUF L'ESSENTIEL!!



Période de services votés : un projet d'instruction pour appeler les services de l'État à "rationaliser les usages physiologiques non essentiels"

Dans le cadre de la période de services votés actuellement en vigueur, une instruction interne en cours de préparation à l'attention aux directeurs d'administration centrale et territoriale inviterait les services de l'État à renforcer la justification du caractère strictement indispensable de chaque dépense concourant au fonctionnement du service public. Un projet d'instruction que GaroFO a pu consulter détaille plusieurs mesures opérationnelles visant à garantir la soutenabilité budgétaire jusqu'à l'adoption d'une loi de finances.



Une interprétation "rigoureuse et responsable" du principe d'indispensabilité

Selon ce document de travail, l'exigence de justification ne saurait se limiter aux dépenses "classiques" (informatique, déplacements, fournitures), mais doit s'étendre à l'ensemble des consommations courantes, y compris celles relevant de la vie quotidienne des agents.

« La période de services votés impose une lecture exigeante du besoin réel. Toute dépense non directement corrélée à l'acte administratif doit être interrogée. » — extrait du projet d'instruction

Rationnement du papier toilette et recyclage administratif

Parmi les mesures évoquées :

- Rationnement du papier toilette, avec un objectif de réduction de 30 à 50 % des volumes consommés par agent
- Réutilisation des courriers administratifs présentant un vice de forme (absence de signature préfectorale, paraphe manquant), voire des versions papier des codes de l'Urbanisme et de l'Environnement désormais visés par des dérogations généralisées.

Un haut fonctionnaire interrogé souligne que « le papier est une ressource stratégique, dont l'usage doit être aligné avec la réalité budgétaire du pays ».

Une généralisation envisagée

Le document précise que ces orientations pourraient être étendues à d'autres versants de la fonction publique si les résultats sont jugés concluants.

« La modernisation de l'action publique passe par une approche globale, rationnelle et responsable. »

NOTA: DANS CET ARTICLE, RIEN N'EST VRAI SAUF L'ESSENTIEL!!

Télétravail et limitation des "déplacements physiologiques"

L'instruction encouragerait également le recours accru au télétravail, présenté comme un double levier :

- réduction des charges immobilières et de fonctionnement
- diminution des "déplacements internes non productifs"

« Le travail à domicile permet une gestion plus individualisée des contraintes biologiques, sans impact sur le collectif de travail. » — source proche du dossier

Restaurants administratifs : des menus "sobres et responsables"

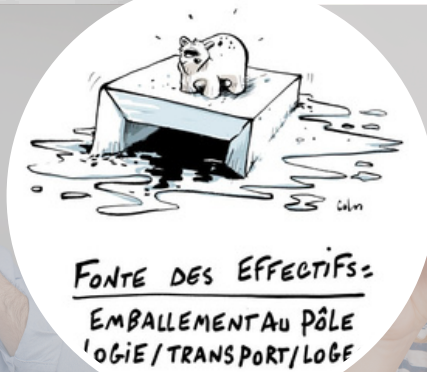
Autre axe évoqué : la restauration collective.

Le document recommande l'intégration, à titre expérimental, de menus privilégiant des aliments "à digestion lente", permettant de limiter les besoins physiologiques durant le temps de travail.

Sont cités : riz blanc, banane, carotte cuite, compote de pomme, « Une alimentation adaptée contribue à la continuité du service public. »

"Se retenir, c'est aussi servir la République"

Enfin, le projet d'instruction appelle à une pédagogie managériale auprès des agents, afin de promouvoir une responsabilisation individuelle. « Dans un contexte budgétaire contraint, chacun doit interroger ses usages. La retenue peut devenir un acte civique. ». Un module de sensibilisation pourrait être proposé, soulignant que « la République repose aussi sur la capacité de ses serviteurs à faire preuve de discipline, y compris corporelle ».



Ministère de l'Écologie : après plusieurs semaines de recherches, la ministre finalement localisée à l'entrée de son propre ministère

Depuis sa prise de fonction au ministère de l'Écologie, se distingue par une extrême discrétion dans le débat public, les médias et le dialogue social interne.

Une réserve telle que certains observateurs en étaient venus à s'interroger sur la réalité même de son existence institutionnelle.

La rédaction de GoraFO est aujourd'hui en mesure d'en révéler la raison.



Une présence entravée par des difficultés d'accès physique

Selon plusieurs sources concordantes, la ministre aurait tenté à de multiples reprises d'accéder au siège de son ministère, l'Hôtel de Roquelaure, sans succès.

En cause : les équipes de sécurité, manifestement non informées de sa nomination, l'auraient systématiquement refoulée, faute de badge valide et de reconnaissance visuelle suffisante.

« Elle ne figurait pas sur la liste. » — source sécuritaire
A leu décharge, le rythme de renouvellement des ministres de l'écologie depuis 15 ans ne facilite pas leur travail ! Certains laissent encore rentrer Jean-Louis Borloo pensant qu'il est encore aux affaires...

Une discrétion devenue contrainte logistique. Cette situation expliquerait l'absence prolongée de la ministre dans les instances de pilotage, les réunions de dialogue social et les prises de parole publiques.

« Il est compliqué d'animer un ministère quand on ne peut pas franchir le hall d'entrée. » — proche du dossier

Plusieurs tentatives d'identification verbale auraient échoué, la fonction ministérielle n'étant pas considérée comme une pièce justificative suffisante.

Attribution d'un badge temporaire

Sur présentation de ce document, la ministre se serait vu délivrer un badge temporaire d'accès à l'Hôtel de Roquelaure, valable 48 heures et renouvelable sous conditions.

« Le temps que la situation administrative, budgétaire et politique se stabilise. »

Une procédure de badge définitif serait désormais à l'étude, sous réserve de confirmation formelle de l'information par voie réglementaire.

Une clarification attendue

Interrogé, l'entourage du ministère assure que « tout est désormais rentré dans l'ordre », tout en précisant que « des ajustements organisationnels pourraient être nécessaires afin d'éviter toute confusion à l'avenir ».

La ministre devrait ainsi pouvoir prochainement entrer dans son ministère sans justification écrite, une avancée saluée comme « significative et qui constitue une grande victoire pour l'Ecologie en France ».

Une reconnaissance obtenue par voie hiérarchique exceptionnelle

Après plusieurs semaines de démarches qualifiées de « particulièrement infructueuses », Mme Barbut serait parvenue à obtenir le numéro de téléphone portable du Premier ministre.

Celui-ci aurait immédiatement réagi en signant une attestation sur l'honneur, certifiant que

« Mme Barbut est bien ministre et agit en cette qualité ».

**NOTA: DANS CET ARTICLE,
RIEN N'EST VRAI SAUF
L'ESSENTIEL!!**



Après l'extension de leurs pouvoirs, les préfets en quête de nouveaux horizons revendicatifs

À la suite des récentes évolutions statutaires et réglementaires renforçant significativement leur autorité sur les services et opérateurs de l'État, le corps préfectoral traverserait une phase qualifiée en interne de « creux post-réforme ». Selon les résultats d'une enquête interne conduite par l'Association du corps préfectoral, de nombreux préfets exprimeraient aujourd'hui le besoin de nouveaux défis structurants, afin de maintenir un niveau d'engagement compatible avec l'importance de leurs responsabilités.



Une "dépression d'après-victoire" désormais documentée

L'enquête, menée auprès d'un échantillon représentatif du réseau préfectoral, évoque un sentiment diffus de vide stratégique. « Avoir obtenu autant d'avancées en si peu de temps interroge sur la suite du parcours. » — extrait de la synthèse

Les répondants soulignent que le renforcement de leurs prérogatives sur les politiques ministérielles, les services déconcentrés et les opérateurs de l'État a pu générer un sentiment d'achèvement prématuré.

Mesure pragmatique : renforcer la présence préfectorale au quotidien

Parmi les propositions jugées « immédiatement opérationnelles », plusieurs mesures visent à consolider le lien hiérarchique et symbolique entre les agents de l'État et leur représentant territorial. Sont notamment évoquées :

- l'obligation pour chaque agent d'afficher, dans son bureau comme sur son lieu de télétravail, le cadre officiel de la photographie de son préfet,
- l'instauration d'un minimum de deux interactions quotidiennes (likes, partages) sur le compte LinkedIn institutionnel du préfet.

« La reconnaissance hiérarchique passe aussi par la visibilité numérique. ».

Des pistes réglementaires "innovantes"

Certaines propositions relèvent d'un niveau réglementaire plus ambitieux. Un projet de décret évoque ainsi la capacité reconnue aux préfets de marcher sur l'eau, compétence jugée particulièrement utile dans le cadre de la gestion des crises inondation.

« Cela permettrait d'intervenir rapidement sur le terrain sans dégrader les bas de pantalon, tout en maintenant une posture d'autorité. ». La mesure est présentée comme une simplification logistique et non comme un symbole.

Une évolution législative pour garantir la continuité de l'État

L'enquête identifie également une revendication de nature législative :

conférer à tout titulaire de l'emploi fonctionnel de préfet un caractère d'immortalité, afin de garantir « la continuité et la permanence de la parole de l'État sur les territoires ».

« La rotation des préfets nuit parfois à la lisibilité de l'action publique. L'immortalité permettrait de stabiliser durablement les politiques locales. » Cette mesure s'inscrirait dans une logique de long terme, en cohérence avec les enjeux de mémoire administrative et de résilience territoriale.

L'exécutif ne ferme aucune porte

Interrogé sur ces pistes, l'exécutif rappelle que « toute évolution se fera dans le respect des équilibres institutionnels », sans exclure toutefois « d'examiner avec attention les propositions du corps préfectoral » reconnaissant toutefois « la potentielle difficulté pour intégrer l'immortalité dans le Code Général de la Fonction Publique ».

**NOTA: DANS CET ARTICLE,
RIEN N'EST VRAI SAUF
L'ESSENTIEL!!**



Décentralisation routière : une note confidentielle évoque un "levier défensif passif" en cas de conflit à l'horizon 2035

Alors que les experts peinent à identifier une justification technique ou fonctionnelle au projet de transfert intégral des routes nationales vers les départements, la rédaction de GaroFO a pu consulter une note confidentielle émanant du service de défense du gouvernement, étudiant différents scénarios de menaces hybrides à l'horizon 2035, dont celui d'une progression militaire hostile sur le territoire national. Une note qui se conclut par la mention « l'alignement fortuit entre réforme territoriale et intérêts défensifs constitue une opportunité stratégique qu'il serait dommage d'ignorer ».



Une hypothèse stratégique "non cinétique"

Classée "diffusion strictement limitée", cette note de prospective analyse les vulnérabilités structurelles du territoire en cas d'invasion terrestre, notamment par une force disposant de capacités lourdes mécanisées, explicitement comparée à celles de l'armée russe.

« La défense du territoire ne repose pas uniquement sur la dissuasion active. Les contraintes logistiques constituent un facteur déterminant du ralentissement d'une force ennemie. »— extrait de la note

La dégradation du réseau comme outil de ralentissement

Parmi les mesures identifiées comme "structurellement efficaces", la note évoque la possibilité d'accélérer la dégradation du réseau routier structurant, afin de limiter la mobilité d'unités lourdes. Cette stratégie passerait notamment par :

- le transfert intégral des routes nationales aux départements, y compris les axes à fort trafic,
- la suppression de toute compétence technique nationale, jugée incompatible avec une dégradation différenciée du réseau,
- la poursuite de la fragmentation de l'ingénierie publique.

« Une gestion locale, sous contrainte budgétaire forte, favorise mécaniquement l'apparition de limitations de tonnage, de fermetures préventives et de restrictions de circulation. ».

Ponts et ouvrages d'art : des "verrous passifs"

La note souligne l'intérêt particulier des ouvrages d'art comme points de friction logistique. « La réduction progressive du tonnage admissible sur les ponts constitue un moyen passif mais efficace de ralentissement d'une force mécanisée, sans recours à des destructions actives. »

Ingénierie publique : une centralisation contre-productive

Le document remet en cause l'existence même d'une ingénierie publique nationale, estimant qu'elle maintient artificiellement la capacité portante des infrastructures, réduit l'imprévisibilité du réseau.

Un expert du sujet associé à la rédaction de cette note nous confit avoir posé la question du rôle de l'ingénierie publique pour reconstruire les infrastructures de la Nation après la fin de la guerre. Réponse du politique : « On verra ça à la libération. »

Agents : une "contribution involontaire à l'effort de défense"

Concernant les agents des DIR, des DREAL et des opérateurs techniques comme le Cerema, la note adopte une approche qualifiée de "fonctionnelle". « La perte de compétences nationales n'est pas un dommage collatéral, mais un paramètre assumé de la stratégie. ».

Une stratégie déjà engagée depuis 2007

Le document rappelle que la dégradation progressive du réseau routier français, amorcée depuis les vagues successives de transferts engagées à partir de 2007, a déjà produit des effets mesurables (déclassement du réseau français dans les comparaisons internationales, morcellement des compétences et formations techniques,

**NOTA: DANS CET ARTICLE,
RIEN N'EST VRAI SAUF
L'ESSENTIEL!!**



Face à l'allongement des délais d'accès à l'examen du permis de conduire, l'exécutif réfléchit à une simplification des modalités d'évaluation, incluant la possible disparition de certaines erreurs éliminatoires.

Une piste présentée comme "pragmatique" pour fluidifier l'accès au permis, dans un contexte de tension persistante sur les capacités d'examen.



Une réponse "structurelle" à la pénurie de créneaux

Selon une source proche du dossier, la priorité du gouvernement reste la réduction rapide des délais d'attente. « L'enjeu principal n'est pas le volume de compétences évaluées, mais la fluidité du parcours candidat. ». Plutôt que d'augmenter significativement les effectifs d'inspecteurs — option jugée "structurellement lente et coûteuse" — l'hypothèse d'un allègement du référentiel d'évaluation est désormais étudiée.

Des erreurs "à recontextualiser"

Le document de travail évoque la nécessité de "revisiter la notion d'erreur éliminatoire", certaines fautes étant considérées comme disproportionnellement pénalisantes au regard de l'objectif d'accès à la mobilité. « Une erreur ponctuelle ne saurait résumer le potentiel global de conduite d'un candidat. »

Parmi les pistes évoquées :

- requalification de certaines fautes critiques en "axes de progression différée" (STOP non marqués mais avec le sourire, sens interdits en marche arrière en prenant soin de klaxonner, feux rouges grillés à la condition d'ouvrir les fenêtres et de crier « attention je passe quand même », utilisation du portable en conduisant si c'est avec les doigts croisés pour invoquer la chance,...)
- développement d'une approche plus inclusive de la trajectoire routière (laisser sa chance au jeune conducteur en le plaçant dans la jungle de la circulation routière sans discrimination de niveau, les plus forts survivront!)
- meilleure prise en compte du stress situationnel d'examen (ajout d'une mission de massage relaxant dans la fiche de poste des inspecteurs du permis).

Une sécurité routière déjà sous tension

Cette réflexion intervient alors que plusieurs indicateurs de sécurité routière demeurent orientés défavorablement.

Un élément que l'exécutif invite toutefois à "replacer dans une vision globale de la mobilité".

« L'accès au permis constitue aussi un facteur d'insertion sociale qu'il convient de ne pas sous-estimer, en tout cas pour les jeunes conducteurs qui survivent à leurs premiers mois d'exercice »

Le recrutement d'inspecteurs jugé "non prioritaire à court terme"

Interrogé sur la possibilité d'augmenter le nombre d'inspecteurs du permis de conduire, l'entourage gouvernemental évoque une piste "connue mais peu agile". « Le renforcement des effectifs répond à une logique quantitative classique. Cela pourrait marcher mais la modernisation suppose d'explorer d'autres leviers. »

Une approche qui privilégie donc l'adaptation de l'examen à la capacité existante, plutôt que l'inverse.

Une concertation annoncée

Le gouvernement assure qu'une phase de concertation sera engagée "le moment venu", une fois les grandes orientations stabilisées.

En attendant, les travaux se poursuivent pour identifier les marges de simplification mobilisables rapidement, afin de réduire les délais d'accès à l'examen. Sachant que cette évolution ne serait qu'un premier pas vers une réforme plus structurante permettant aux candidats d'obtenir le permis de conduire par auto-évaluation sur une version en cours de développement de Gran-Turismo@interieur.gouv.fr.

**NOTA: DANS CET ARTICLE,
RIEN N'EST VRAI SAUF
L'ESSENTIEL!!**



Évaluation environnementale : vers une application "Like mon autorité environnementale" pour fluidifier les projets

À la suite d'un courrier du ministre délégué à l'Environnement en date du 27 mars 2026 invitant l'autorité environnementale à renforcer son accompagnement des porteurs de projets, plusieurs pistes d'innovation sont actuellement à l'étude afin de moderniser les modalités d'instruction et d'évaluation. Selon des éléments recueillis par la rédaction de GoraFO, un projet d'application numérique intitulé "Like mon autorité environnementale" serait en cours de développement, avec pour objectif de simplifier et accélérer les échanges entre porteurs de projets et instances d'évaluation.



Une relation "plus directe et plus fluide"

Inspirée des standards des plateformes collaboratives, l'application permettrait aux porteurs de projets de :

- suivre en temps réel l'avancement de leur évaluation,
- interagir directement avec les agents en charge du dossier,
- formuler des retours sur la qualité de l'instruction.

« L'autorité environnementale doit s'inscrire dans une logique de service et de réactivité. » — source proche du dossier

Un système de notation de l'évaluation

Le dispositif inclurait également une fonctionnalité permettant aux porteurs de projets de noter l'évaluation environnementale reçue, selon plusieurs critères :

- rapidité de traitement,
- niveau d'exigence,
- compatibilité avec les objectifs du projet.

« Une évaluation bien notée est une évaluation adaptée. »

Des "dons d'accélération" pour optimiser les délais

Afin de répondre aux attentes en matière de délais, l'application proposerait un mécanisme facultatif de "dons d'accélération", permettant de prioriser certains dossiers. « Il ne s'agit pas de paiement, mais d'un soutien volontaire à la fluidité du service. »

Ces contributions permettraient de mobiliser des ressources supplémentaires sur les projets concernés, dans une logique de gestion différenciée des urgences.

Une évolution cohérente du rôle de l'autorité environnementale

Le projet s'inscrit dans une réflexion plus large visant à repositionner l'autorité environnementale comme un partenaire des projets, et non plus uniquement comme une instance de contrôle. « L'évaluation doit accompagner le projet, pas le contraindre. »

Dans ce cadre, la possibilité pour les porteurs de projets d'apprécier eux-mêmes la qualité de l'évaluation est présentée comme un levier d'amélioration continue.

Une simplification assumée

Interrogés sur les implications de cette évolution, les promoteurs du dispositif rappellent que « la simplification administrative passe par une confiance accrue dans les acteurs économiques ».

Ils soulignent également que la transparence des échanges permettra de réduire les incompréhensions et les délais.

Un déploiement à l'étude

L'application pourrait faire l'objet d'une phase expérimentale dans plusieurs territoires pilotes, avant une éventuelle généralisation.

Les travaux se poursuivent pour préciser les modalités techniques et juridiques du dispositif, sans exclure la mise à l'étude d'un dispositif d'auto-évaluation établie par le porteur de projet lui-même.



MAI 2026

Pour optimiser les baisses d'effectifs, le ministère de l'Écologie étudie une gestion des plafonds d'emploi "au niveau du bureau".

Dans un contexte de réduction des effectifs de l'ordre de 500 ETP au sein du pôle ministériel Écologie/Territoires/Transports/Logement/Mer dans le cadre de la loi de finances 2026, la direction des ressources humaines travaillerait à une évolution des modalités de gestion des plafonds d'emploi. Selon des informations recueillies par la rédaction de GoraFO, une piste consistant à déclinier la gestion des effectifs à l'échelle de chaque bureau serait actuellement à l'étude.



Les chefs de service ont les jetons...de ne pas avoir de "jetons de mobilité" pour les postes ouverts

La publication de postes est désormais encadrée par un système de dérogations, accordées sous forme de "jetons" par les responsables de zone de gouvernance dont le périmètre est de plus en plus restreint.

« Chaque ouverture de poste doit être strictement justifiée au regard de la gestion de la pénurie. »

Les agents invités à ne plus bouger

A ce stade, les mobilités entre opérateurs et services déconcentrés, et entre services déconcentrés de zones différentes sont fortement contraintes, voire impossibles. Mais pour la DRH : « La gestion des effectifs au plus près du terrain est nécessaire pour mettre en oeuvre les baisses d'effectifs, et peut même permettre d'aller au delà des objectifs fixés ».

D'où la mise à l'étude d'une évolution du dispositif avec la mise en place de zones de gouvernances "de bureaux".

Une gestion dynamique des accès aux bureaux

Dans ce cadre, les plafonds d'emploi pourraient être appliqués physiquement à chaque bureau, avec un suivi en temps réel des effectifs présents.

Conséquences envisagées :

- un agent quittant son bureau pourrait ne pas être en mesure d'y revenir si le plafond est atteint,
- l'accès à certains espaces pourrait être temporairement suspendu pour cause de sureffectif,
- les déplacements internes seraient conditionnés à la disponibilité en ETP du bureau de destination.

« Il s'agit de responsabiliser chacun dans ses déplacements. »

Une coordination entre services "à réinventer"

Dans cette nouvelle organisation, les interactions entre agents de bureaux différents seraient appelées à évoluer. « Les échanges devront s'inscrire dans une logique optimisée, compatible avec les contraintes de capacité de chaque bureau. »

Certains agents rapportent déjà des situations où « la porte du bureau reste fermée, faute de capacité disponible ».

Une piste d'assouplissement à l'étude

Interrogée sur les effets néfastes induits par ce dispositif, la DRH indique travailler sur des solutions d'adaptation.

Parmi les pistes envisagées, la généralisation des open-spaces ou flex-offices, avec une capacité standard de 20 agents par espace.

« Cette organisation permettra de mutualiser les plafonds et d'offrir davantage de souplesse aux agents. »

Une évolution présentée comme "bénéfique pour la qualité de vie au travail".

NOTA: DANS CET ARTICLE, RIEN N'EST VRAI SAUF L'ESSENTIEL!!



Transparence salariale : la DGAFP étudie un "scénario d'égalité totale" dans la fonction publique..

À l'approche de l'échéance de transposition de la directive européenne sur la transparence salariale du 10 mai 2023, les travaux interministériels s'accroissent pour adapter les dispositifs existants dans la fonction publique.

Selon des éléments recueillis par la rédaction de GoraFO, une note confidentielle de la DGAFP proposerait un scénario qualifié en interne de « *solution structurelle d'égalité lisible* ».

Une réponse "simple, robuste et immédiatement applicable"

Face à la complexité croissante des grilles, des régimes indemnitaires et des écarts de rémunération, la note évoque une approche radicale visant à supprimer toute disparité salariale.

« *La transparence est d'autant plus efficace qu'elle porte sur un système simple.* »

Le document propose ainsi d'aligner l'ensemble des rémunérations sur une base unique, permettant une lisibilité immédiate pour tous les agents.

"Austérité, Égalité, SMIC"

Le scénario étudié repose sur un principe résumé en interne par la formule :

« *Austérité, Égalité, SMIC* »

Il consisterait à généraliser le SMIC à l'ensemble des agents publics, indépendamment de leur catégorie, de leur ancienneté ou de leurs fonctions. Enfin sauf pour les cadres supérieurs...

Une convergence déjà largement engagée

La note souligne que cette trajectoire est d'ores et déjà amorcée :

- de très nombreux échelons de la catégorie C et B positionnés sous le SMIC,
- une catégorie A dont l'entrée se rapproche progressivement du minimum légal.

« *Le système actuel converge spontanément vers une base commune. Il convient d'en tirer les conséquences.* »

Fin des tensions entre agents

Parmi les bénéfices attendus, la DGAFP met en avant la disparition des écarts perçus entre collègues.

« *L'uniformisation des rémunérations permet de neutraliser les comparaisons internes et de restaurer un climat apaisé. Elle évite aux agents de perdre leur temps dans la préparation de concours ou d'examens professionnels.* »

Les revendications statutaires et catégorielles seraient ainsi rendues structurellement obsolètes



Attractivité : un modèle assumé

Interrogés sur les conséquences en matière de recrutement, les auteurs de la note adoptent une lecture renouvelée de l'attractivité.

« *Les jeunes générations sont sensibles aux valeurs d'égalité. Un employeur public garantissant une parfaite homogénéité salariale constitue un signal fort.* »

Ils rappellent également que « *servir la France dépasse les considérations strictement financières* ».

Une modernisation du modèle public

Le document conclut que ce scénario permettrait de :

- simplifier la gestion administrative en supprimant de très nombreux postes de la filière RH,
- renforcer la cohérence du système,
- répondre pleinement aux exigences de transparence. « *La lisibilité constitue une forme avancée de justice.* »
- renforcer les collectifs de travail entre agents devant lutter pour survivre.

Une piste "à expertiser"

Interrogé, le ministère indique que plusieurs scénarios sont à l'étude, sans confirmer ni infirmer cette option. La transposition de la directive devrait intervenir d'ici au 7 juin 2026.

**NOTA: DANS CET ARTICLE,
RIEN N'EST VRAI SAUF
L'ESSENTIEL!!**

« KOH LANTATE » SAISON 16 : LA QUÊTE DU TOTEM D'IMMUNITÉ PRÉFECTORALE

QUAND LA RÉALITÉ SE RAPPROCHE DE LA CARICATURE...AUTANT EN RIRE!



JUN 2026

Sécuriser l'action des préfets dans leur pouvoir de dérogation : quand l'ATE-TV réalité s'en mêle...

Dans le cadre de son projet de loi visant à « renforcer l'État local, articuler son action avec les collectivités et sécuriser les décideurs publics », l'exécutif étudie l'introduction d'un mécanisme inédit d'immunité juridique au bénéfice des préfets, notamment dans l'exercice de leur pouvoir de dérogation. Une évolution présentée comme une réponse aux « *risques croissants de judiciarisation de l'action publique* ».



Principe général

Dans le cadre du projet de sécurisation des décideurs publics, il est institué un programme expérimental intitulé « *Koh LantATE* », visant à attribuer un totem d'immunité juridique aux préfets les plus aptes à exercer leurs prérogatives en situation contrainte.

« *L'autorité territoriale doit désormais se démontrer en conditions réelles.* »

Format du dispositif

Chaque préfet est considéré comme candidat à l'obtention du totem. L'immunité est attribuée à l'issue d'une série d'épreuves territoriales inspirées des standards éprouvés de sélection par élimination progressive.

Les autres agents sont réputés participants indirects, sans accès au dispositif.

Épreuves obligatoires (liste indicative)

1- Épreuve dite « des poteaux »

- Version adaptée : station debout en équilibre sur le portail d'entrée de la préfecture
- Durée : jusqu'à arbitrage spontané ou chute administrative
- Objectif : tester la capacité à tenir une position sans base réglementaire stable

Critère d'évaluation : maintien de l'autorité malgré instabilité manifeste

2- Épreuve culinaire territoriale

- Consiste à ingurgiter 5 kg d'une spécialité locale dans un temps contraint. Exemples possibles : cassoulet (Occitanie), choucroute (Grand Est), aligot (Massif central), andouillette (Bourgogne), tripes (Normandie)

Objectif : démontrer la capacité à absorber des situations indigestes sans remise en cause, et donner des gages d'intégration aux « *acteurs du territoire* »

3- Parcours d'orientation réglementaire

- Les candidats doivent zigzaguer dans la jungle administrative pour éviter les conseils donnés par leurs services avant de prendre une décision
- Indices volontairement contradictoires

Critère : aptitude à décider sans écouter

4- Épreuve d'arbitrage express

- Avec 3 dés, prendre une décision entre :
 - 3 normes incompatibles
 - 2 intérêts locaux opposés
 - 1 délai irréaliste

Temps imparti : moins de 2 minutes

Objectif : évaluer la capacité à trancher sans réflexion préalable

5- Conseil territorial

- Réunion avec les différents représentants « sachants » :
 - rappel de « qui est le chef »
 - rappel de « qui fait les entretiens pro »
 - rappel de « qui fixe le régime indemnitaire »

Critère : démontrer que « l'État c'est moi »

6- Épreuve de résistance administrative

- Signature de décisions en flux continu
- Sans lecture intégrale des dossiers puisque le préfet passe son temps à tout contrôler par ailleurs

Objectif : tester l'endurance décisionnelle

Attribution du totem d'immunité

Le totem est définitivement attribué au candidat ayant réussi l'ensemble de ces épreuves. Que se passe-t-il en cas d'échec ? Le temps de les passer, le candidat arrive de toute façon en fin d'affectation vue le rythme de rotation des préfets,

Situation des autres agents

Les agents instructeurs :

- participent indirectement aux épreuves (préparation, alimentation du dispositif),
- ne bénéficient d'aucun totem,
- restent pleinement responsables.

**NOTA: DANS CET ARTICLE, RIEN
N'EST VRAI SAUF L'ESSENTIEL!!**



Qualité de l'eau : une note confidentielle évoque un "potentiel de croissance majeur" pour le marché de l'eau en bouteille.

Alors que de nombreuses remontées de terrain signalent une dégradation préoccupante de la qualité des milieux naturels, des cours d'eau et des nappes phréatiques, une note confidentielle issue de Ministère de l'Économie et des Finances analyse les conséquences économiques de ces évolutions à moyen terme. Consulté par la rédaction de GoraFO, ce document identifie un fort potentiel de valorisation boursière pour les acteurs de l'eau en bouteille.



Une dégradation "objectivée" mais Vers un rationnement organisé

Sur le terrain, plusieurs pratiques administratives viseraient à accompagner cette évolution :

- limitation des contrôles visibles dans certains contextes sensibles,
- anticipation des inspections afin de "préserver le dialogue",
- invitation faite aux services de "positiver les indicateurs de conformité".

« L'objectif est d'éviter une perception trop brutale de la situation. » — source interne

Vers une évolution des usages de l'eau

La note évoque l'hypothèse selon laquelle, d'ici quinze ans, près de 20 % de la population pourrait être amenée à réduire voire abandonner l'usage de l'eau potable collective pour certains usages.

« Cette évolution des pratiques constitue un changement structurel du marché. »

Les usages concernés incluraient :

- la consommation quotidienne,
- les usages sanitaires,
- certaines pratiques domestiques.

Une "montée en gamme" des besoins hydriques

Dans ce contexte, le document identifie une opportunité de développement pour les acteurs de l'eau conditionnée.

« Le passage d'un modèle collectif à un modèle individualisé ouvre des perspectives économiques significatives. »

L'usage de l'eau en bouteille pourrait ainsi s'étendre :

- à la boisson,
- à la préparation des repas,
- voire à certains usages d'hygiène corporelle.

La note évoque également la possibilité d'un rationnement encadré de l'eau en bouteille, afin de structurer la demande. « Une gestion raisonnée des volumes permettrait de stabiliser le marché tout en accompagnant la transition des usages. »

Des dispositifs pourraient être envisagés pour prioriser certains usages essentiels.

Une opportunité d'investissement "supérieure à la tech". Selon les auteurs du document, le secteur de l'eau en bouteille présenterait un potentiel de croissance supérieur à celui de certaines entreprises technologiques, du fait de son caractère vital et non substituable. « L'eau constitue un actif stratégique dont la valeur est appelée à se renforcer durablement. »

Les investisseurs seraient ainsi invités à anticiper cette évolution structurelle.

Des ajustements organisationnels dans les services de l'Etat

Dans ce contexte, certains agents rapportent des adaptations de leurs missions :

- limitation de leur exposition sur le terrain,
- redéfinition des priorités de contrôle,
- mobilité fonctionnelle en cas de divergence d'interprétation réglementaire.

« Il est important de maintenir une cohérence globale dans la communication et l'action publique au service de l'intérêt supérieur du marché. »

Une trajectoire "à accompagner"

Interrogé, l'exécutif rappelle que la gestion de l'eau constitue un enjeu majeur, nécessitant une approche équilibrée entre préservation des ressources et adaptation des usages au bénéfice de l'économie.

« Les évolutions en cours doivent être accompagnées avec pragmatisme par les agents publics pour préserver les intérêts privés de demain. »

NOTA: DANS CET ARTICLE, RIEN N'EST VRAI SAUF L'ESSENTIEL!!